

Ville de Neufchâteau

ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'INFORMATION PREALABLE

Il est porté à la connaissance des habitants de la ville de Neufchâteau qu'une demande de permis unique va être introduite par :

***Patrick Vanquaethem
Chemin du Chenoï 3
6840 NEUFCHATEAU***

Cette demande portera sur l'objet suivant :

***Demande de permis unique pour la conversion d'un élevage porcin
d'engraissement en maternité porcine***

Conformément à l'article R53 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, cette demande fera l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement. En vertu des articles D29-5 et R41-3 de ce Code, une réunion d'information à laquelle la population est invitée, se tiendra :

***Le mardi 14 mars 2023 à 19 h à la salle Brasseur de l'Hôtel de Ville de
Neufchâteau, Grand Place 1 6840 Neufchâteau***

Cette réunion d'information a pour objet :

1° de permettre au demandeur de présenter sa demande ;
2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.64§1er et D.65§2 et 3 :

- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences

Toute personne peut transmettre ses remarques et propositions concernant l'étude d'incidences jusqu'au 29 mars 2023 inclus, par écrit au Collège communal de Neufchâteau et en copie au demandeur du permis.

Toute information utile peut être obtenue auprès de M. Patrick Vanquaethem 0479/76.74.25.